



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 39149

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les positions de la FNARS quant à l'aide sociale à l'hébergement. La FNARS souhaiterait que dans l'appellation « Centre d'hébergement et de readaptation sociale » (CHRS), le terme « reinsertion », qui représente pour la personne une démarche plus valorisante et trouve un accueil plus ouvert de la part de la société, soit substitué au terme « readaptation ». Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

La démarche de reinsertion dont la FNARS souligne l'importance sous-tend l'ensemble des mesures contenues dans le projet de loi de lutte contre l'exclusion. L'objectif de reinsertion est la base même de l'action des CHRS.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39149

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2834

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4314